

20 mars 2026

Le MR travaille à faire baisser les prix à la pompe !

Post RS

Les prix de l'énergie augmentent fortement depuis début mars. Le MR met sur la table du Gouvernement des mesures pour protéger le consommateur et faire baisser les prix à la pompe.

Le Gouvernement monitore la situation en temps réel. Les membres MR du Gouvernement fédéral veulent aller plus loin en plafonnant le prix des carburants via le mécanisme du cliquet inversés. Concrètement, nous proposons que lorsque les prix des carburants augmentent fortement, l'Etat réduise les taxes pour limiter la hausse à la pompe.

Abstract :

- *La guerre dans le détroit d'Ormuz impacte fortement les marchés du pétrole et du gaz. Plus de 20% du pétrole mondial transite par ce détroit et le gaz naturel qatari représente 10% des importations dans l'UE. Le conflit est aujourd'hui marqué par des attaques directes contre des infrastructures gazières.*
- *A ce stade, les prix du gaz et des produits pétroliers sont élevés. Pour le gaz, il n'y a à ce stade encore rien de comparable avec les prix connus en 2022. Pour le pétrole, la situation ne se calme pas et nous atteignons les niveaux de 2022 avec 2,2€/litre de diesel.*
- *Le Gouvernement fédéral monitore constamment la situation sur chacun des vecteurs. Pour les produits pétroliers, le MR demande l'application du cliquet inversé via la baisse des accises sur les carburants. Le cliquet inversé pour le gaz est prévu dans la législation à partir de 100€/MWh sur un trimestre.*

1. Une intervention contre le régime iranien qui a des impacts sur les marchés de l'énergie

Les Etats-Unis, Israël et l'Iran sont entrés en guerre début mars 2026. L'Iran bloque depuis le détroit d'Ormuz où transite 11% du volume du commerce maritime mondial dont plus de 20% pour le commerce du pétrole.

De plus, l'Iran a attaqué des infrastructures énergétiques qataries qui produisent du gaz naturel liquéfié (GNL), notamment à destination de l'Europe (10% pour l'Europe mais à peu près 16% pour la Belgique). L'Asie est particulièrement dépendante de ce gaz naturel liquéfié qatari. Privée de cet approvisionnement, elle se tourne vers les autres fournisseurs (qui fournissent l'UE) et il en découle une hausse des prix sur l'ensemble des marchés mondiaux du GNL. La situation est très tendue bien que les prix n'atteignent pas, à ce stade, les niveaux que nous avons connus en 2022, au plus fort de la crise russo-ukrainienne.

Le pétrole fait l'objet de stocks stratégiques à hauteur de 3 mois minimum de consommation belge. Nous ne faisons dès lors pas face à un problème de sécurité d'approvisionnement. Pour autant, cela n'empêche pas le prix du baril d'augmenter sur le marché mondial. Cette augmentation se traduit par une augmentation nette des prix à la pompe et sur les combustibles de chauffage de l'ordre de 50 cents/litre par rapport à janvier 2026 pour le diesel.

2. Des impacts sur les marchés de l'énergie mais des augmentations modérées à ce jour

A ce stade, le Gouvernement s'est mis à la tâche pour monitorer très étroitement les prix de tous les vecteurs énergétiques. Il a jusqu'à présent analysé dans quelle mesure les augmentations de prix seraient anormales et nécessiteraient des réponses appropriées.

GAZ

L'indice néerlandais (TTF – leader au niveau UE) est aux alentours de 50 EUR/MWh depuis le 3 mars mais il vient de monter significativement (60 EUR/MWh) ces derniers jours.

Avant la crise de 2021, les prix du gaz étaient de 25 EUR/MWh en moyenne **et 30 à 32 EUR/MWh sur les années 2023-2025**. Pendant la crise de 2021, des prix de plus de 50 EUR/MWh ont été vus – comme en janvier 2025 - et lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie (février 2022), le prix du gaz se négociait pendant plusieurs mois au-delà de 100 EUR/MWh avec des pics jusqu'à 250 EUR/MWh.

PETROLE

Au niveau du pétrole, les prix maxima à la pompe ont augmentés de 32 cents (1,78 €/litre => 2,10 €/litre le 20 mars et 2,25 €/litre pour le 23 mars) pour le diesel et de 50 cents/l. pour le gasoil de chauffage (0,85 €/litre => 1,35€/litre pour le prix maximal par rapport à janvier / février. L'essence augmente également d'à peu près 20 cents/litre.

A ce stade, le gouvernement veille à ce que le contrat-programme joue son rôle : ce contrat-programme est en place depuis les crises pétrolières des années 70 et empêche la volatilité des marchés pétroliers de faire des mouvements trop brusques pour le consommateur final. Ainsi, les augmentations entre le 4 et le 5 mars ont été fortement limitées via ce mécanisme.

Pour aller plus loin et protéger davantage le consommateur, le MR met sur la table du gouvernement le cliquet inversé qui vise à baisser les prix des carburants (essence et diesel) de plusieurs dizaines

de cents par litre de carburant. De plus, le MR demande à ce que les éventuelles hausses de recettes fiscales (sur la TVA notamment) soient rétrocédées aux contribuables.

ELECTRICITE

On le sait précisément depuis 2021, le prix du gaz définit souvent le prix de l'électricité sur le marché européen. Ainsi, une augmentation des prix du gaz se répercute via le mécanisme de fixation des prix (*merit order*) sur les prix de l'électricité.

Les prix du gaz étant élevés, les prix de l'électricité montent sur les marchés de gros et oscillent entre 100 EUR/MWh et 110 EUR/MWh. Là où, depuis 2023, ils oscillaient entre 65 et 75 EUR/MWh avec cependant des pics réguliers à plus de 100 EUR/MWh. En 2022-2023, les prix de l'électricité sur les marchés de gros pouvaient osciller entre 180 et 250 EUR/MWh avec des pointes à 400 EUR/MWh lors des pics.

3. Les mesures prévues ou en analyse

A ce stade, le Gouvernement fédéral et la Commission de régulation des marchés d'électricité et de gaz (CREG) veillent à ce que les outils mis en place en 2022 et 2023 fonctionnent. Il s'agit notamment d'un plafond automatique pour les prix du gaz s'il dépasse 100 EUR/MWh pendant une certaine période.

Le MR met sur la table du Gouvernement le cliquet inversé qui vise à baisser les prix des carburants (essence et diesel) tout au long du 2e trimestre 2026. De plus, le MR demande à ce que les éventuelles hausses de recettes fiscales (sur la TVA notamment) soient rétrocédées aux contribuables.

Le Ministre Mathieu Bihet et la CREG monitorent en temps réel la sécurité d'approvisionnement, les prix sur les marchés de l'énergie et les impacts sur les consommateurs finaux. La CREG regarde attentivement si les fournisseurs ne prennent pas des libertés avec la réglementation au détriment des consommateurs.

Il se tient également prêt pour d'autres mesures le cas échéant :

- Sur les marchés des fournisseurs : impacts sur les contrats variables, disponibilité des contrats fixes ;
- Fonctionnement du tarif social et du fonds social chauffage ;
- Mesures fiscales supplémentaires à actionner sur les carburants, le gaz et l'électricité au cas où des prix exceptionnels sont constatés.

Le but est de protéger le plus efficacement possible le consommateur – entreprises, associations ou ménages – avec les outils appropriés. Mais la situation évolue de jours en jours et aucune mesure n'est exclue s'il faut protéger le consommateur.